

apparaissent dans le transfert transfrontalier des connaissances scientifiques¹⁵⁷. L'enjeu est le mode de diffusion de la technologie. Si on veut que l'économie canadienne évolue vers des produits à plus grande valeur ajoutée, avec de plus en plus d'emplois bien payés pour des travailleurs qualifiés, notre gestion de la propriété intellectuelle devra jouer un rôle. L'avenir de la production à forte valeur ajoutée au Canada en dépend, à un moment où le rôle du gouvernement dans la promotion active des industries de technologie de pointe est remodelé par l'ALENA, l'Acte final de l'Uruguay Round et les déficits budgétaires.

Recommandation 7. Diffusion de la propriété intellectuelle au Canada

Le gouvernement canadien devrait revoir sa politique sur la propriété intellectuelle pour assurer le plus large transfert technologique possible au secteur privé canadien en vue de l'exploitation commerciale.

Le protectionnisme technologique n'est pas seulement un conflit entre producteurs et consommateurs de connaissance, mais aussi entre producteurs qui cherchent à contrôler les marchés mondiaux. Une intolérance croissante face à ceux qui profitent sans payer intensifiera probablement le recours aux DPI comme armes commerciales. Tout comme divers pays ont profité à une époque du « parapluie nucléaire », les États-Unis, en créant un large parapluie technologique, encourageront probablement le développement de la technologie de pointe chez eux au détriment d'autres pays comme le Canada. De plus, l'actuel régime de PI restera vraisemblablement encombrant pour les petites entreprises situées à l'extérieur des États-Unis, car il sera toujours difficile de savoir si on enfreint le brevet légalement protégé ou les droits d'auteur de quelqu'un d'autre. Tant que les États-Unis conserveront leur régime fondé sur la priorité d'invention, les entreprises canadiennes resteront exposées à des poursuites.

La politique commerciale canadienne sur la PI doit continuer de préserver l'équilibre entre la protection des droits des producteurs et la maximisation des avantages qui découlent d'un large accès à la technologie. Même si les DPI canadiens ne semblent pas décourager la R-D effectuée chez nous, les faits semblent montrer qu'un régime de PI plus strict aux États-Unis, mettant davantage l'accent sur le droit

¹⁵⁷ L'un des exemples les plus fréquemment cités est l'exclusion des non-Américains aux premières réunions consacrées à la supraconductivité à haute température. Pareillement, dans l'UE, les multinationales étrangères ont été exclues de divers programmes parrainés par les gouvernements.